

Coppet, le 16 octobre 2009 (102.80/bb)



ADMINISTRATION
GRAND-RUE 65
CH-1296 COPPET
TÉL 022 960 87 00
FAX 022 960 87 09

Au Conseil communal de Coppet

Préavis municipal n° 10/2009-2010

Demande de crédit de CHF 71'000.-- pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le Centre de Défense Incendie et de Secours de Terre Sainte

Municipal responsable : M. Jean-Claude Trotti

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Parmi les véhicules actuels du Centre de Défense Incendie et de Secours de Terre Sainte (ci-après « CDIS ») figure un véhicule de traction et de transport de personnes qui accuse le poids des années puisqu'il est en service depuis 1973.

De par son âge, les pannes sont de plus en plus fréquentes (batterie, dynamo, démarreur, etc.) et ces dernières occasionnent des frais importants d'année en année, sans compter que la fiabilité nécessaire au bon déroulement des interventions n'est plus assurée.

Compte tenu de ce qui précède, le CDIS désire acquérir un nouveau véhicule en remplacement de celui précité.

Description du nouveau véhicule

Le choix de l'État-major du CDIS et de la Commission du feu s'est porté sur un véhicule de type « mini-bus » de 9 places essentiellement destiné au transport de personnes, à savoir un bus Volkswagen Transporter 5T Syncro avec 4 roues motrices, moteur diesel et boîte à vitesses manuelle.

Ce véhicule sera également équipé d'une rampe de feux, de feux bleus de calandre, d'un crochet de remorque et de dispositifs de fixations de différents matériels (extincteurs, signalisations, etc.).

Coût

Après étude des offres reçues, la plus avantageuse de celles-ci a été retenue, à savoir :

- véhicule neuf avec équipements de série et options (peinture rouge feu, 2 ^{ème} batterie, phares antibrouillard, rétroviseurs réglables, etc.)	CHF 51'821.65 TTC
- équipements complémentaires selon description ci-dessus, y compris installation d'une radio	<u>CHF 19'000.00 TTC</u>
Total	CHF 70'821.65 TTC
Arrondi à	<u>CHF 71'000.00 TTC</u>

Financement et amortissement

Pour mémoire, il y a lieu de rappeler que la gestion du CDIS fait l'objet d'un compte de fonctionnement distinct dans les comptes de la commune de Coppet ainsi que de postes séparés dans son bilan.

L'investissement ici proposé sera financé par les liquidités affectées au CDIS et il sera amorti en une seule fois par un prélèvement sur le fonds de réserve constitué à cet effet et qui se monte à CHF 70'000.-- au 31.12.2008.

Charges d'exploitation annuelles

Cet achat ne devrait pas engendrer de charges d'exploitation supplémentaires par rapport à l'ancien véhicule.

Conclusion

La fiabilité des véhicules est essentielle au bon fonctionnement du service du feu et il devient par conséquent indispensable d'effectuer l'investissement dont il est ici question en remplacement d'un véhicule vieux de 36 ans, d'autant plus qu'un véhicule de transport de personnes est à ce jour nécessaire.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis municipal n° 10/2009-2010.
Vu le rapport de la commission du Conseil communal.
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour.
Décide d'accepter le préavis 10/2009-2010 relatif à une demande de crédit de CHF 71'000.-- pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le Centre de Défense Incendie et de Secours de Terre Sainte.

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 2 novembre 2009

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
P.-A. Romanens

Le secrétaire
B. Bertoni



RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2009-2010

Demande de crédit de CHF 71'000,- pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le Centre de Défense Incendie et de Secours de Terre Sainte

Membres présents: M. Roger Williams, président et rapporteur
M. Jack Martin
M. Jean Scherzinger
M. Martin Steib

Membre excusé: M. Jean-Pierre Sage

Délégué: M. Jean-Claude Trotti, municipal responsable

La Commission remercie M. Trotti pour ses explications.

Coppet, le 25 novembre 2009

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le mercredi 18 novembre 2009 dans les locaux de la Maison de Ville pour procéder à l'examen des questions relatives au préavis susmentionné.

Considérations

Les considérations de la Commission sont fondées sur les éléments suivants:

- Le préavis de la Municipalité
- Les explications de M. Trotti

Le véhicule à remplacer par l'achat proposé a déjà fait 36 années de service et sa fiabilité défailante montre clairement que son remplacement est nécessaire pour garantir le bon déroulement des interventions et en conséquence la sécurité souhaitée de la lutte contre les incendies.

Il faut noter que (a) le coût total sera réparti parmi toutes les communes de Terre Sainte ;
et (b) le montant de l'achat sera pris sur les liquidités affectées au CDIS et amorti par un prélèvement sur le fonds de réserve qui était constitué à cet effet.

Conclusion

Vu ces considérations et à l'unanimité de ses membres, la Commission invite le Conseil communal à approuver les conclusions du préavis No.10/2009-2010 et d'accorder un crédit de CHF 71'000,- pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le Centre de Défense Incendie et de Secours de Terre Sainte.

Roger Williams (Président et rapporteur)

Jack Martin

Jean Scherzinger

Martin Steib

Jean-Pierre Sage